

Séance du 18 février 2015

L'an deux mil quinze, le dix-huit février à 20 heures 00,
Le Conseil Municipal, s'est réuni dans la salle des délibérations.
La séance a été publique

Présents : MM. François-Xavier LENOTTE – Jean-Pierre CHRZAN - Guy BRIDAULT – Éric SCARLAKEN - Sébastien BANSE – Jean-Jacques LERCHE – Olivier CANONNE - Mmes Marie Bernadette BUISSET LAVALARD - Marie-Louise DERAÏN

Absents excusés : Marc HUART

Absent :

Procuration: M. HUART à Mme BUISSET, Mme BUISSART à M. LERCHE

Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 10 Décembre 2014

Madame le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 10 décembre 2014 et demande au Conseil Municipal de bien vouloir donner son avis sur ce document.

Le Conseil Municipal **APPROUVE** à la majorité ce document.

Mme le Maire fait part à l'Assemblée de son souhait d'ajouter à l'ordre du jour :

- Autorisation de mandatement sur crédits d'investissement avant le vote du Budget 2015

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2014

Délibération n° 0001_2015

Mme le Maire rappelle qu'une réunion de préparation rassemblant les membres du Conseil avait eu lieu le 4 février pour discuter des grandes lignes à prévoir pour 2015 et le mandat. Le détail du Compte Administratif avait été remis à la Commission des Finances pour étude.

Mr SCARLAKEN expose à l'Assemblée le contenu du compte administratif de l'exercice 2014, dressé par Mme Marie-Bernadette BUISSET, Maire, concernant la commune.

Madame le Maire demande au Conseil municipal de délibérer sur son approbation suivant les résultats ci-dessous :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés		91 653.09 €
Opérations de l'exercice	167 182.16 €	205 368.22 €
Totaux	167 182.16 €	297 021.31€
Résultat de clôture		129 839.15 €

LIBELLE	INVESTISSEMENT	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés	51 645.31 €	
Opérations de l'exercice	76 717.58 €	114 301.35 €
Totaux	128 362.89 €	114 301. 35 €
Résultat de clôture	14 061.54 €	

LIBELLE	ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT EN EUROS	RECETTES OU EXCEDENT EN EUROS
Résultats reportés	51 645.31 €	91 653.09 €
Opérations de l'exercice	243 899.74 €	319 669.57 €
Totaux	295 545.05 €	411 322.66 €
Résultat de clôture		115 777.61 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte administratif 2014 de la commune.

II – APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DE L'EXERCICE 2014.

Délibération n° 0002_2015

Madame le Maire, présente à l'assemblée la comptabilité de la commune : le budget primitif de l'exercice 2014 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Elle demande à l'assemblée, après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'année 2014 :

- de s'assurer que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2014 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- de statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014, y compris celles relatives à la journée complémentaire

- de statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2014 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

- de statuer sur la comptabilité des valeurs inactives

- d'approuver le compte de gestion du Receveur.

Le Conseil Municipal déclare que le Compte de Gestion dressé, pour l'exercice 2014, par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

III – CUI (CONTRAT UNIQUE INSERTION) ECOLE RENOUELEMENT

Délibération n° 0003_2015

Madame le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune a signé un CUI avec Pôle Emploi pour le recrutement d'un agent assurant le service de la cantine, de la garderie et l'entretien des locaux communaux. Ce contrat avait été conclu sur la base de 20 heures de travail hebdomadaire, l'état finançant le contrat à hauteur de 75 %.

Madame le Maire rappelle les conditions d'admission, les horaires de travail minimum, les modalités de rémunération et les aides de l'Etat.

Le contrat de Mme DRANCOURT peut être renouvelé pour une période de 9 mois, à savoir du 01/04/2015 au 31/12/2015. Le Maire sollicite l'autorisation du Conseil Municipal pour renouveler ledit contrat, conformément aux éléments ci-dessus exposés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de renouveler le CUI-CAE du 01/04/2015 au 31/12/2015, par le biais de convention
- **ACCEPTE** la participation financière de l'Etat, à hauteur de 65 %, en vigueur pour l'année 2015, sur la base maximum de 20/35^{ème} ;
- **DECIDE** d'inscrire les crédits nécessaires au budget.

IV- Nouveau dispositif d'accompagnement des Collectivités dans le domaine de la prévention

Délibération n° 0004_2015

Le Centre de Gestion du Nord permet d'accéder, par l'adhésion au service de prévention à une offre de service renouvelée qui comprend l'ensemble des prestations suivantes :

- l'intervention du médecin de prévention
- l'accompagnement du préventeur dans le suivi des plans d'action découlant de l'évaluation des risques professionnels
- des actions d'accompagnement individuel dans les domaines du maintien dans l'emploi, de l'ergonomie ou encore de l'accompagnement individuel psychologique
- l'accompagnement social
- les études de suivi post-exposition à l'amiante

Toutes ces prestations sont incluses dans le coût de la visite médicale dont le montant est maintenu à 52 €.

L'Assemblée **DECIDE** d'adhérer à ce nouveau dispositif d'accompagnement et **AUTORISE** Mme le Maire à signer la convention.

V – Transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non collectif » et « Gestion des Eaux pluviales Urbaines » par la communauté de communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire.

Délibération n° 0005_2015

Le Conseil Municipal accepte le transfert au SIDEN-SIAN des compétences « Assainissement Collectif », « Assainissement Non Collectif » et « Gestion des Eaux Pluviales Urbaines » par la Communauté de Communes des Hauts de Flandre sur tout son territoire.

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités de transfert de la Communauté de Communes des Hauts de Flandre au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 34/5, adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 19 Novembre 2014.

Voix Pour : 11

Voix Contre : 0

Abstention : 0

VII - Adhésion au SIDEN SIAN des communes d'Auchy-les-mines et Haisnes (Pas de Calais) pour la compétence « Eau Potable ».

Délibération n° 0006_2015 et 0007_2015

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion au SIDEN-SIAN de la commune d'AUCHY-LES-MINES (Pas-de-Calais) et HAISNES pour la compétence « Eau Potable » (Production par captages ou pompages, protection des points de prélèvement, traitement, transport et stockage d'eau destinée à la consommation humaine et Distribution d'eau destinée à la consommation humaine).

Le Conseil Municipal souhaite que les modalités d'adhésion de cette nouvelle commune au SIDEN-SIAN soient telles que prévues dans la délibération n° 53/3e adoptée par le Comité du SIDEN-SIAN lors de sa réunion du 18 Décembre 2014.

Voix Pour : 11

Voix Contre : 0

Abstention : 0

VI – Centre Social AJR

Délibération n° 0008_2015

Ok pour poursuivre les actions.

Le Cyber centre est bientôt opérationnel. En accord avec l'AJR, des ateliers internet seront mis en place. M. SCARLAKEN se propose de présenter les différentes activités aux jeunes et aux seniors.

VII – Remplacement du photocopieur

La décision est remise au prochain Conseil Municipal. Une réflexion est menée pour faire achat groupé éventuellement avec Niergnies.

VIII – Convention occupation Salle Polyvalente

Délibération n° 0009_2015

Mme le Maire donne lecture à l'Assemblée de la convention d'utilisation de la salle polyvalente par basée sur celle signée avec le Centre Saint-Roch. Elle reprend les informations données lors de la dernière réunion de Conseil Municipal à ce sujet.

Adoptée à l'unanimité.

IX – Autorisation de mandatement sur crédits d'investissement avant le vote du Budget 2015

Délibération n° 0010_2015

Afin d'assurer la continuité du service public, entre deux exercices budgétaires et ne pas compromettre l'exécution d'opérations d'investissement, il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire, conformément aux dispositions de l'article L.1612-1 du Code général des Collectivités Territoriales, à mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2015 dans la limite des 25 % des crédits ouvert au budget 2014. Cette autorisation vaut jusqu'à date de vote du budget primitif, soit au plus tard le 30 avril 2015.

Le montant et l'affectation des crédits sont détaillés dans le tableau suivant :

Article	Libellé nature	Budget 2014 en €	Anticipation sur crédits 2015 en €
202	Frais liés à la réalisation de documentation d'urbanisme	5 000	1 250
2042	Subvention d'équip. aux personnes de droit privé	10 000	2 500
CHAPITRE 20		15 000	3 750
2111	Terrains nus	1 000	250
212	Agencements et aménagements de terrain	27 200	6 800
2131	Bâtiments publics	45 000	11 250
2151	Réseaux de voirie	5 000	1 250
2158	Autres matériels	9 000	2 250
2183	Matériel de bureau et informatique	4 000	1 000
2184	Mobilier	5 000	1 250
2188	Autres immobilisations corporelles	17 500	4 375
CHAPITRE 21		113 700	28 425
231	Immobilisations corporelles en cours	2 000	500
CHAPITRE 23		2 000	500

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2015 dans la limite des 25 % des crédits ouverts au budget 2015. Cette autorisation vaut jusqu'à la date de vote du budget primitif, soit au plus tard le 30 avril 2015.

X - Aménagement de l'Eglise - DETR

Délibération n° 0011_2015, 0012_2015 et 0013_2015

Mme le Maire informe le Conseil municipal des conditions d'attribution de la DETR reçues récemment. Un dossier sera déposé à la Sous-préfecture pour l'accessibilité de l'Eglise, l'aménagement des abords et le déplacement du Monument aux Morts. La Réserve Parlementaire sera également sollicitée. Elle a contacté l'entreprise GLACET et reçu un devis pour passage du chauffage de l'Eglise au gaz de ville. M. BRIDAULT propose que la commune fasse appel à un Maître d'œuvre pour le déplacement du Monument aux Morts vu les risques encourus. Un dossier de demande de subvention sera également déposé auprès de l'ONAC pour les travaux du Monuments aux Morts.

X – Questions diverses

- **XILAN** : Mme le Maire informe de son recommandé à la société XILAN et au Vice-président des TIC de la CAC pour le manque de réactivité et résolution des problèmes de coupures.
- **Arrêté de mesures restrictives de circulation en période hivernale** : Mme le Maire informe l'Assemblée qu'elle a pris un arrêté de restriction de circulation rue de Forenville. En cas de neige ou de routes glissantes, devenues impraticables, la circulation sera coupée à hauteur du n° 16 rue de Forenville. Des barrières seront posées à cet effet.
- **Presbytère** : Mme le Maire a fait l'état des lieux avec Maître PLICHON. Des travaux sont à prévoir :
 - Baisser les plafonds et isolation
 - Voir pour VMC
 - Etc...Les employés communaux commenceront dès lundi.
- **Info SIDEC** : la consultation pour le groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel mis en place par le SIDEC a été lancée le 15 janvier. La date de remise des offres a été fixée au 25 février. Dans l'attente, il convient d'accepter de conclure des contrats transitoires (jusqu'au 15 avril 2015) avec GDF Suez.
- Mme le Maire donne lecture d'un courrier de Mme BOULANT dans lequel elle sollicite la commune afin d'obtenir une aide financière pour sa fille qui désire passer le BAFA. Après délibération le Conseil Municipal DECIDE de ne pas octroyer d'aide.
- Mme le Maire donne lecture d'un courrier de M. COLENTHIEZ dans lequel il demande la pose d'un miroir pour faciliter la sortie des véhicules de son domicile. Après discussion, le Conseil Municipal DECIDE de faire poser un miroir sur le poteau téléphonique.
- **CAC – Réunion Fibre Optique** : Mme le Maire et Mr SCARLAKEN ont assisté à la réunion à la CAC. Mr SCARLAKEN en fait le rapport : 25 communes sur 49 sont concernées par des opérateurs privés (Orange et Syndicat 59/62). Séravillers-Forenville fait partie de la zone couverte par Orange. L'installation sera finie en 2020. Le réseau sera en majorité aérien sauf si fourreau existant. Le raccordement à l'habitation sera à la charge du client.
- **Urbanisme** : Mme le Maire a rencontré M. HYSBERGUE pour la reprise du PLU.
- **Comité des Fêtes de Wambaix** : Mme le Maire donne lecture d'un courrier du Comité des Fêtes de Wambaix qui souhaite reprendre une collaboration intercommunale sous une forme sportive ou culturelle. Des dates de rencontre sont proposées.
- M. BRIDAULT fait remarquer que le calvaire a été vandalisé, on remarque des traces de brûlures sur la peinture (pétards ?).

Rien ne restant à l'ordre du jour, Mme le Maire déclare la session close.
La séance est levée à 22 heures.